

Demande de dotation à la Réserve

I. GÉNÉRALITÉS

Tout exploitant désireux d'obtenir des DPB peut solliciter la réserve nationale à condition de remplir les critères d'éligibilité. S'il est éligible, l'exploitant se verra attribuer autant de DPB qu'il a de surface admissible (hors surface en vigne en 2013).

II. LES DIFFÉRENTES DOTATIONS RÉSERVE (avec conditions d'éligibilité)

Programme « Jeunes agriculteurs »

Programme « Nouveaux agriculteurs »

III. LES CONDITIONS POUR PRÉTENDRE A LA RÉSERVE

• Dotation réserve en qualité de Jeune Agriculteur

1/ Condition d'âge : je dois avoir 40 ans maximum au 31 décembre l'année de la demande,

2/ Condition de diplôme : je dois fournir la copie de mon diplôme de niveau IV Agricole ou supérieur ou vous présentez les compétences équivalentes (c'est-à-dire baccalauréat ou supérieur)

3/ Condition de 1^{re} affiliation à l'ATEXA : Mon affiliation ATEXA doit être comprise entre le 01/01/18 et le 15/05/2023.

4/ je ne dois jamais avoir bénéficié de la réserve dans une campagne précédente,

Notion de 1ère installation :

Vous êtes pour la première fois « chef d'exploitation », c'est-à-dire que vous êtes agriculteur actif ou, si vous vous êtes installé en forme sociétaire, vous êtes affilié à l'ATEXA au titre de votre activité dans la société ou, pour les SA, SAS, SARL, vous en êtes dirigeant et détenez (seul ou avec les autres dirigeants de la société) au moins 25% des parts sociales.

Notion de justification des compétences requises :

Vous justifiez, au plus tard à la date de dépôt de la demande d'attribution de DPB par la réserve :

• d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur (Bac pro, BPREA, etc.) ;

OU

• d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, etc.), ou supérieur, quelle que soit la spécialité, ET prouvez l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années ;

OU

• l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 40 mois au cours des cinq dernières années

Cette dotation n'a pas de lien avec la DJA pouvant être effectuée au titre d'une installation d'un jeune agriculteur.

- Dotation réserve en qualité de Nouvel Agriculteur

1/ il n'y a pas de condition d'âge,

2/ Condition de diplôme : je dois fournir la copie de mon diplôme de niveau 3 ou supérieur, quelle que soit la spécialité ou vous présentez les compétences équivalentes

3/Condition de 1^{re} affiliation à l'ATEXA : Mon affiliation doit être comprise entre le 01/01/21 et le 15/05/2023.

4/ je ne dois jamais avoir bénéficié de la réserve dans une campagne précédente,